

FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE L'INDRE
Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE L'INDRE
23 boulevard de la Valla
36000 Châteauroux

Fédération des Œuvres Laïques de l'Indre

Siège social : 23 boulevard de la Valla
36000 Châteauroux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025,

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération des Œuvres Laïques de l'Indre relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

FOL 36

*Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
31 décembre 2025*

**Le présent document est régi par la norme d'exercice professionnel 700 homologuée par arrêté du 1^{er} octobre 2018.
Il se compose du rapport du Commissaire aux Comptes, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.
Toute reproduction partielle est interdite et ne saurait engager la responsabilité du Commissaire aux Comptes.**



Observation

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06. Les modalités sont précisées dans la partie « changement de méthode comptable » de l'annexe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ces appréciations ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas eu connaissance de documents financiers en lien avec la comptabilité qui pourraient être transmis aux membres adhérents de la fédération. Par conséquent, nous ne nous prononçons pas sur les autres informations financières, hormis le bilan et le compte de résultat, qui pourraient être communiquées aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

FOL 36

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
31 décembre 2025

*Le présent document est régi par la norme d'exercice professionnel 700 homologuée par arrêté du 1^{er} octobre 2018.
Il se compose du rapport du Commissaire aux Comptes, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.
Toute reproduction partielle est interdite et ne saurait engager la responsabilité du Commissaire aux Comptes.*



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

FOL 36

*Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
31 décembre 2025*

**Le présent document est régi par la norme d'exercice professionnel 700 homologuée par arrêté du 1^{er} octobre 2018.
Il se compose du rapport du Commissaire aux Comptes, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.
Toute reproduction partielle est interdite et ne saurait engager la responsabilité du Commissaire aux Comptes.**



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Châteauroux,

SAS ACEC BSR Audit

SAS ACEC BSR AUDIT

Cabinet d'Audit et de Commissariat aux Comptes

Société inscrite sur la liste nationale

rattachée à la CRCC de Grande Aquitaine

7 rue Jade

36250 SAINT MAUR

RCS Guéret 807 876 529

Florence BRIGAND

Commissaire aux Comptes

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de FLORENCE
BRIGAND (+33681844684)
Date: 23/06/2026 12:15:29
Signé avec le mot de passe à usage
unique envoyé par SMS: 122982

FOL 36

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
31 décembre 2025

**Le présent document est régi par la norme d'exercice professionnel 700 homologuée par arrêté du 1^{er} octobre 2018.
Il se compose du rapport du Commissaire aux Comptes, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.
Toute reproduction partielle est interdite et ne saurait engager la responsabilité du Commissaire aux Comptes.**

BILAN

Actif

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	5 099	1 326	3 774	4 793
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	43 445		43 445	43 445
Constructions	558 210	409 991	148 220	159 384
Installations techniques, mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	145 893	124 136	21 757	28 945
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	17 500		17 500	17 500
Autres immobilisations financières	3 380		3 380	3 485
Total I	773 527	535 452	238 074	257 552
Stocks et en-cours				
Stock et en-cours				
Créances				
Créances reçues par legs ou donations				
Créances clts., adhér., usagers et cpt. Rattachés	215 865	15 274	200 591	128 892
Autres créances	346 027		346 027	383 958
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	458 645		458 645	742 538
Charges constatées d'avance	3 853		3 853	19 266
Total II	1 024 389	15 274	1 009 116	1 274 653
Frais d'émission des emprunts III				
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecart de conversion (actif) V				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 797 916	550 726	1 247 190	1 532 205
Rubriques	Montant brut		Montant net N	
Engagements reçus				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organismes stat. compétents ;				
Autorisés par l'organisme de tutelle ;				
Dons en nature restant à vendre.				

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	416 879	416 879
Fonds propres avec droit de reprise statutaires		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autre		
Report à nouveau	118 790	(144 967)
Excédent ou déficit de l'exercice	(97 544)	263 757
Situation nette (sous total)	438 124	535 668
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	6 056	3 835
Provisions réglementées		
Total I	444 180	539 504
Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donation		
Fonds dédiés		
Total II		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	81 149	144 594
Total III	81 149	144 594
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 324	2 324
Emprunts et dettes financières divers	1 779	1 323
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	184 107	189 417
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	150 218	185 080
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	180 046	215 970
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	203 386	253 993
Total IV	721 861	848 107
Ecart de conversion (passif) (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 247 190	1 532 205

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Cotisations	46 744	96 259
Ventes de biens et services		
Vente de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	867 087	1 587 081
dont parrainages		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	845 692	902 926
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	681	2 183
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	73 254	159 859
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	1 382	85
Total (I)	1 834 839	2 748 393
Participations		
Autres valeurs mobilières et créances d'actif		
Autres intérêts et produits assimilés	7 095	1 507
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total (II)	7 095	1 507
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		(18 028)
Produits exceptionnels sur opérations en capital		7 112
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total (III)		(10 916)
Total des produits (I+II+III)	1 841 934	2 738 983
Solde débiteur = Déficit	97 544	
Total général	1 939 478	2 738 983
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	688 287	1 040 195
Aides financières	58 816	56 800
Impôts, taxes et versements assimilés	70 367	67 812
Salaires et traitements	836 853	961 187
Charges sociales	224 810	232 993
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	22 848	23 303
Dotations aux provisions	12 193	18 756

Report en fonds dédiés		
Autres charges	24 942	66 307
Total (I)	1 939 116	2 467 352
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total (II)		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		7 875
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total (III)		7 875
Participation salariés aux résultats (IV)		
Impôts sur les bénéfices (V)	362	
Total des charges (I+II+III)	1 939 478	2 475 226
Solde créditeur = Excédent		263 757
Total général	1 939 478	2 738 983

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
MONTANT TOTAL DES RESSOURCES		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
MONTANT TOTAL DES EMPLOIS		

ANNEXE

VARIATION DES FONDS PROPRES ASSOCIATIFS

Rubriques	Montant début exercice	Affectation du résultat	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Fonds propres sans droit de reprise	416 879				416 879
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	(144 967)		263 757		118 790
Excédent ou déficit de l'exercice	263 757	263 757	(97 544)		(97 544)
Situation nette	535 668	263 757	166 213		438 124
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	3 835		9 629	7 408	6 056
Provisions réglementées					
TOTAL	539 504	263 757	175 842	7 408	444 180

VENTILATION DE L'EFFECTIF DE L'ASSOCIATION

Par effectif salarié, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunérées directement par l'association.

Par personnel mis à disposition, on entend personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté par l'association.

Rubriques	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Ingénieurs et cadres	4,00	
Agents de maîtrise et techniciens	19,00	
Employés	22,00	
Ouvriers		
TOTAL	45,00	

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable – Application du règlement ANC n°2022-06

L'association a appliqué, à compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, les dispositions du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et à la réforme du Plan Comptable Général.

La première application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable.

Conformément aux dispositions réglementaires, ce changement a été appliqué de manière prospective.

Les principales incidences de cette réforme concernent notamment :

La nouvelle présentation des états financiers (bilan, compte de résultat et annexe) ;
La redéfinition du résultat exceptionnel ;
La suppression de la technique des transferts de charges ;
L'évolution du plan de comptes (suppression, création et modification de certains comptes) ;
La mise en place de nouveaux tableaux normés dans l'annexe.

L'impact de ce changement de méthode sur les comptes de l'exercice se traduit principalement par :

Les charges et produits exceptionnels d'un montant respectif de 4 173.174 et 11 780.82 eur ont été affectés aux comptes de charges et produits d'exploitation correspondants.

Les quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat sont désormais comptabilisées avec les subventions d'exploitation.

Les transferts de charges d'un montant global de 158 965.86 ont été comptabilisés en ventes de produits annexes et se trouvent intégrés aux Ventes de prestations de services pour 139 782.81 eur et diminution des charges d'exploitation pour 19 183.05 eur.

Lorsque les impacts ne sont pas significatifs, l'association précise que l'application du règlement ANC n°2022-06 est sans incidence matérielle sur les comptes de l'exercice.

Faits caractéristiques de l'exercice

La Ligue de l'Enseignement de l'Indre a fait face en fin d'exercice au départ de son Délégué Général et de 8 autres collaborateurs. Ces départs ont eu un impact organisationnel et financier. Un travail de réorganisation a été mené avec l'appui de l'Union Régionale qui a accompagné la fédération durant la vacance de poste du Délégué Général.

Le SNU (Service National Universel) dont La Ligue de l'Enseignement de l'Indre avait organisé 8 séjours en 2024 pour un CA global de 976 323 eur, n'a pas été reconduit en 2025, expliquant les variations à la baisse de certains postes de charges et du chiffre d'affaires.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

Constructions	20 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériels et outillage industriels	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 747300.

Engagements de départ à la retraite :

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 67 ans en tenant compte des éléments suivants :

- Paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- Données spécifiques de l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- Taux d'actualisation retenu à 3.96%.

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 81 149 euros.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Au 31 Décembre 2025, aucun fond dédié n'a été comptabilisé.

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice n'a pas fait l'objet d'une évaluation au 31/12/2025. En effet, l'action des bénévoles se limite aux réunions statutaires du Conseil d'administration, du bureau, des commissions et de l'assemblée générale.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	114 856
Dettes fiscales et sociales	91 913
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	206 769

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
- Créances rattachées à des participations	
- Autres immobilisations financières	
Créances	
- Créances clients et comptes rattachés	94 062
- Autres créances	25 459
<i>dont avoirs à recevoir</i>	948
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	119 521

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Provisions réglementées

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				

Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires	144 594		63 445	81 149
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL	144 594		63 445	81 149

Provisions pour dépréciation

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	12 889	12 193	9 809	15 274
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	12 889	12 193	9 809	15 274
TOTAL GÉNÉRAL	157 483	12 193	73 254	96 423

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Etat des créances

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	17 500		17 500
Autres immobilisations financières	3 380	580	2 800
Total de l'actif immobilisé	20 880	580	20 300
Clients douteux ou litigieux	15 274	15 274	
Autres créances clients	215 823	215 823	
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 513	2 513	
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés	21 998	21 998	
Etat – Divers	279 038	279 038	
Groupes et associés			
Débiteurs divers	1 920	1 920	
Total de l'actif circulant	536 565	536 565	
Charges constatées d'avance	3 853	3 853	
TOTAL	561 298	540 998	20 300

Etat des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	2 324	2 324		
Emprunts et dettes financières divers	1 719	1 719		
Fournisseurs et comptes rattachés	184 107	184 107		
Personnel et comptes rattachés	68 416	68 416		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	65 677	65 677		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	16 125	16 125		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	60	60		
Autres dettes	191 934	191 934		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	203 386	203 386		
TOTAL	733 748	733 748		

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Immobilisations

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement	5 099			5 099
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains	43 445			43 445
Constructions sur sol propre	558 210			558 210
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers	68 328			68 328
Matériel de transport	22 654			22 654
Matériel de bureau, informatique et mobilier	48 185	3 476		51 661
Emballages récupérables et divers	3 250			3 250
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	744 071	3 476		747 547
Participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	20 985	510	615	20 880
Total des immobilisations financières	20 985	510	615	20 880
TOTAL	770 156	3 986	615	773 527

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement	306	1 020		1 326
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	398 826	11 164		409 991
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers	45 878	5 621		51 498
Matériel de transport	22 654			22 654
Mat de bureau et informatique, mobilier	42 093	4 760		46 854
Emballages récupérables et divers	2 847	283		3 130
Total des amortissements sur immobilisations corporelles	512 298	21 829		534 127
TOTAL	512 604	22 848		535 452

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Rubriques	Charges	Produits
Charges constatées d'avance	3 853	
Produits constatés d'avance		172 263
Produits constatés d'avance Affiliations Adhésions		31 124
TOTAL	3 853	203 386